

MOTION – Cheminements piétonniers acceptables en zone périphérique des Planches

Christophe Blanc
Ch. Neuf 3
1052 Le Mont

Mme la Présidente
Mme et MM les membres de la
Municipalité
Mmes et MM les membres du
Conseil Communal

Le Mont, le 19 mai 2019

La Municipalité lors de sa réponse du 7 janvier 2019 aux postulats de Marc Maillard et consorts du 30 mai 2017 et d'Antoine Chamot et consorts du 25 août 2017 a défini les zones périphériques de la commune. Il y est aussi mis en avant les réalisations de cheminement combiné en site propre comme illustré le long de la route du Jorat.



En effet pour ce qui est le hameau des Planches le cheminement combiné en site propre est excellent jusqu'à l'entrée dans le hameau à la hauteur de l'ancien restaurant la Bastide. Une fois dans le hameau, tout s'arrête. Plus aucun cheminement piétonnier et un éclairage public minimaliste autant le long de la route du Jorat longeant le hameau que dans les chemins de dessertes.

Cependant, des dizaines d'écoliers, étudiants, apprentis et travailleurs rejoignent les transports publics à pied en longeant la route du Jorat le matin et le soir dans de piètres conditions de sécurité surtout en hiver.

En amont de la réponse de la municipalité aux postulats précités, j'ai approché M. Odier, alors municipal des travaux en exposant qu'il manquait une ligne jaune sur la route du Jorat et un lampadaire entre la fin du trottoir et le chemin des Bouleaux pour rendre les conditions de visibilité des piétons bien meilleures. La réponse était que cela ne pouvait pas se faire comme cela et n'entraînait pas dans les priorités.

Cette motion demande à la municipalité de proposer un projet présentant une solution fonctionnelle et économe pour que

- 1) Les utilisateurs de mobilité douce du hameau des Planches puissent rejoindre, en sécurité, par la route du Jorat le cheminement piétonnier en site propre existant en bas du hameau. En effet il est inutile d'ajouter de l'éclairage supplémentaire dans le hameau, mais il en manque sur la route du Jorat où il y a un long bout de route qui est dans l'obscurité en les croisements du chemin des Planches et celui des Bouleaux. La municipalité est également invitée à étudier des solutions d'éclairage intelligent.
- 2) Les écoliers attendant le bus scolaire au chemin de la Marjolatte puissent avoir un point de lumière, de préférence intelligent, pour assurer leur sécurité en hiver.

Cette motion s'appuie sur une des conclusions du rapport de la municipalité aux postulats précités qui mentionne : «La priorité de la Municipalité est clairement mise sur une accessibilité de qualité à la majorité de la population et des emplois en considérant la mobilité de manière multimodale. Dans ce cadre, sachant que les zones périphériques le resteront, notamment en termes de desserte TP, celles-ci doivent néanmoins pouvoir bénéficier de conditions d'accès améliorées, notamment via les modes doux. »

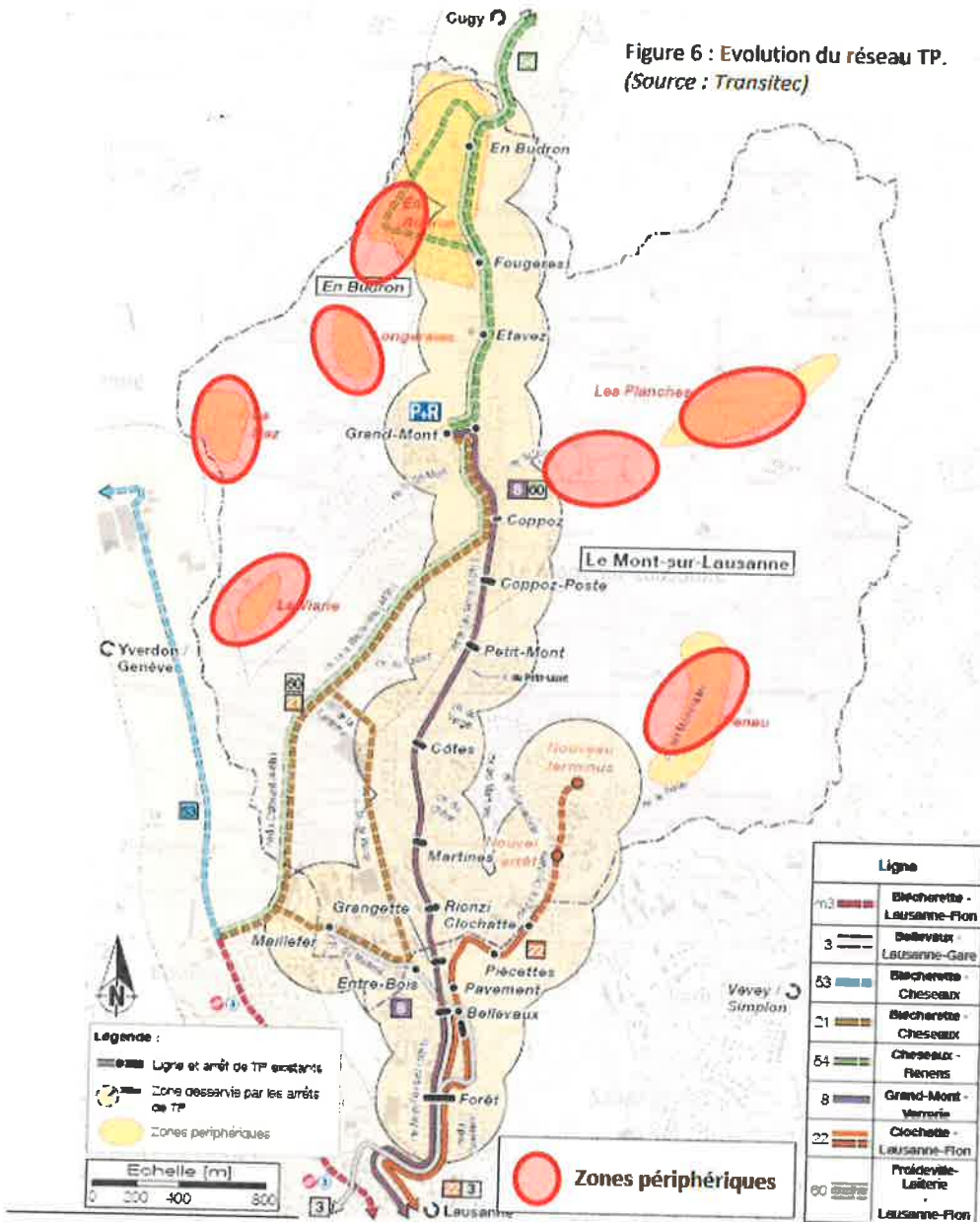
En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Christophe Blanc

Au nom de l'Entente Montaine,

Figure 6 : Evolution du réseau TP.
(Source : Transitec)



JPMüller
N.
yulle

E. Cabag
TPR
Abelweh